

=====  
Téléphone 03 85 50 81 17

Email : [mairie.mazille71@orange.fr](mailto:mairie.mazille71@orange.fr)  
=====

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**En date du 15 Avril 2024 à 18 heures**

**Présents** : Jean-Marc Chevalier, Jean-François Fichet, Fabrice Gauthier, Christian Gayral, Gérard Moyne, Irène Confesson-Tissot, Jean-Baptiste Martinot, Armando Pereira, Marie-Pierre Porte, Jean-Paul Rougeot, Laurent Woog.

Le quorum est atteint, ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 h 03.

**Secrétaire administrative** : Geneviève Vignerresse

**Secrétaire de séance** : Christian Gayral

**1— LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour. L'article L 1612 du CGCT impose la validation du budget primitif de la commune au plus tard le 15 avril 2024, raison de cette réunion en urgence afin de respecter cette date. Au cas où le budget ne serait pas voté, il y aurait saisine de la gestion par M. le Préfet qui le confierait alors à la Cour Régionale des Comptes.

Le référentiel M57 s'applique depuis 2 ans dans notre commune. L'envoi des documents du budget n'a pas pu avoir lieu avant le 12 avril 2024 du fait que le Trésor public n'a validé les comptes qu'au 11 avril 2024.

Un conseiller demande si le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024 a bien été réceptionné par la Mairie. Il nous sera bien communiqué en même temps que celui du 15 avril 2024.

Par ailleurs, les négociations avec la Préfecture pour le Fonds Vert ont duré et la responsabilité du retard du conseil actuel n'est pas du fait de la Mairie.

**2 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil par 6 voix contre considère que le vote du budget assainissement n'a pas un caractère d'urgence. De même le vote des subventions aux associations n'étant pas une urgence, il a été reporté à une séance ultérieure.

**3 – NOUVELLE MAIRIE-BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE « Maison Lapalus »**

Les demandes de subventions ont été proposées au vote.

Le montant total des financements s'élève à 1 039 842 €. Voir annexe 1.

A ce jour il s'agit de prévisions. La part de l'Etat soit 311 952 € pour le DETR et 259 961 € pour le FONDS VERT n'est pas validée. Il est rappelé que la préfecture a demandé à la commune de Mazille le détail de chaque poste.

Le total des subventions attendues s'élève à 831 913 €, soit 80 % du total. L'autofinancement représenterait 207 929 €, soit 20 %.

Pour ce qui est des FONDS PRIVÉS, une réunion du Fonds de dotation Lapalus se tiendra le 8 juin 2024, c'est au terme de celle-ci que le montant de cette participation sera déterminé.

M. le Maire rappelle que si le projet de budget primitif ne devait pas être voté les investissements et les subventions seraient annulés et la nouvelle mairie ne se ferait pas. Ceci entraînerait la perte de la donation du bâtiment ainsi que des sommes sur lesquelles nous sommes engagés contractuellement, soit environ 104 K€.

#### **4 – VOTES**

Bien que plusieurs élus aient considéré en début de séance que l'urgence n'imposait pas de vote,

**A** – Les demandes de subventions ont été adoptées.

**B** - Les TAUX D'IMPOSITION ci-dessous :

TAXE FONCIERE BATIE	27,89 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	25,99 %
TAXE D'HABITATION	6,28 %

Inchangés pour l'exercice 2024, ont été adoptés à l'unanimité. Le produit total souhaité est de 128 714 €.

**C** - PROJET DE BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2024 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2023

M. le Maire rappelle que le plan de financement de la nouvelle mairie « ne nous engage à rien ». Le montant total 1 039 842 € sera ventilé sur 2 exercices, bien que ce montant total figure dans son intégralité sur le document du budget primitif 2024.

Le compte administratif 2023 et le budget primitif 2024 ont été mis au vote simultanément en présence de M. le Maire.

#### **RÉSULTATS :**

5 votes pour

5 votes contre

1 abstention

- Le compte administratif 2023 a été adopté.
- Le budget de fonctionnement 2024 pour 587 077 €
- Le budget d'investissement 2024 pour 1 165 840 € ont été adoptés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20h05.

\*\*\*\*\*

ANNEXE 1 : Plan de financement Nouvelle Mairie-bibliothèque-médiathèque «Maison Lapalus»



ANNEXE 1 : Plan de financement Nouvelle Mairie-bibliothèque-médiathèque «Maison Lapalus»

**Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'Aménagement de locaux dans la Maison Lapalus (ancien bâtiment agricole) : mairie et médiathèque au rez-de-chaussée, bibliothèque au R+1 et parking aménagé au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) 2024**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	20/02/2024		311 952 €	30 %
Etat – FONDS VERT			259 961 €	25 %
Conseil régional - EFFILOGIS	13/10/2023		140 000 €	13.46 %
Conseil départemental	15/12/2023		120 000 €	11.54 %
Fonds de concours (à préciser)			€	%
Autres (à préciser)			€	%
<b>Sous-Total financements publics</b>			<b>831 913 €</b>	<b>80 %</b>
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			207 929 €	20 %
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			€	%
<b>Sous-Total autofinancement</b>			<b>207 929 €</b>	<b>20 %</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>1 039 842 €</b>	<b>100 %</b>

